



COMPTE-RENDU – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 février 2020

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Conseil Municipal du 07 février 2020	L'an deux mille vingt, les sept févriers, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sous la présidence de Monsieur TEULADE Alain, Maire d'Estos.
Convocation du 03 février 2020	PRÉSENTS : TEULADE Alain, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, SANSAMAT Philippe, RABIER Thierry, ETCHEGOIN Jean-Paul, GUICHAROUSSE Liliane, LARTIGUE André, MENVIELLE François, PALASSIO Nadine, GLANDIER Suzy, MAZA Bernard, ROUVRAIS Sophie, TRAISSAC Malika
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	ABSENTS-EXCUSÉS : AGUETTAZ Agnès ABSENTS : MENVIELLE Pierre. PROCURATIONS : AGUETTAZ Agnès donne procuration à ROUVRAIS Sophie. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RABIER Thierry .

Ordre du jour :

- 1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal,
- 2- Création d'un emploi non permanent d'agent recenseur (délibération),
- 3 - Avenant marche de la halle transfert de la partie étude a l'APGL (délibération).,
- 4- Travaux de réfection de la cuisine de la salle des fêtes,
- 5- Travaux de voirie sur le chemin de la mature lies au stationnement,
- 6- Démarche départementale d'inclusion numérique,
- 7- Formation équipier intervention incendie,
- 8- Démarche TEPOS : accompagnement des communes par la CCHB,
- 9- Etat d'avancement des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Jeliote,
- 10- Convention avec APGL pour mise en conformité au RGPD,
- 11- Questions diverses.

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2019 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT RECENSEUR (DÉLIBÉRATION).

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent recenseur à temps non complet pour assurer les opérations de recensement de la population 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi non permanent d'agent recenseur pour la période du 15 janvier au 15 février 2020.

3- AVENANT MARCHÉ DE LA HALLE, TRANSFERT DE LA PARTIE ÉTUDE À L'APGL (DÉLIBÉRATION).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement paysager de l'entrée du bourg et la construction d'une halle, il a été envisagé, afin de ne pas ralentir le chantier, de confier les études d'exécution du lot gros œuvre au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale qui sera retiré du marché gros œuvre attribué à l'entreprise PEES.

Ceci a pour incidence de générer un surcroît de travail pour ce service. Il convient de prendre en compte cette augmentation de travail et de conclure à cette fin un avenant à la convention signée en date du 8 mars 2019.

Le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet d'avenant préparé par l'Agence Publique de Gestion Locale et lui demande de l'autoriser à le signer.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant préparé par l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'augmentation de travail (2 demi-journées) occasionnée par les modifications apportées au projet d'aménagement paysager de l'entrée du bourg et la construction d'une halle.

4- TRAVAUX DE REFECTION DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire rappelle la somme attribuée par l'assurance (2 400 €) pour le remplacement du matériel de la cuisine et propose deux devis au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'améliorer l'existant au-delà du simple remplacement et souhaite étudier des devis pour des cuisines de type « industrielle » en inox.

5- TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DE LA MATURE LIES AU STATIONNEMENT.

Monsieur le Maire explique que du fait du stationnement des riverains sur le chemin de la Mâtre, il convient d'assainir les bordures. Il propose un devis de l'entreprise Verlaguet pour un montant de 3 000€ correspondants à un empierrement après décaissement et pose d'un géotextile.

Les travaux sont prévus pour fin février.

6- DEMARCHE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la généralisation de la démarche départementale d'inclusion numérique confiée au Syndicat Mixte La Fibre64, ainsi que sur les expérimentations locales réalisées par le Syndicat qui restituera les résultats de leur diagnostic dans les mois à venir.

7- FORMATION EQUIPIER INTERVENTION INCENDIE.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de former régulièrement un agent de la commune en tant qu'équipier incendie et propose un devis de l'entreprise Chronofeu qui effectue la vérification annuelle des extincteurs de la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite se rapprocher de la commune de Ledoux pour réduire les frais en faisant une commande groupée.

8- DEMARCHE TEPOS (TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE) : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PAR LA CCHB.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la démarche TEPOS (projet relatif à l'énergie) et du dispositif de certificats d'économie d'énergie (CEE), la CCHB accompagne les communes et qu'elle a été sollicitée pour avoir connaissance des outils mis en œuvre pour la transition énergétique.

9- ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE LA RUE JELIOTE.

Monsieur le Maire indique que la pose de la charpente a eu lieu semaine sept et que la couverture devrait être achevée semaine dix. Pour ce qui concerne la fresque évoquant les quilles de neuf le choix de la silhouette du joueur n'est pas pour le moment arrêté.

Par ailleurs les travaux de voirie reprendront après la fin de réalisation de la halle. Certains conseillers s'inquiètent du degré de sécurité du tourne à droite pour accéder à la rue Jeliote même si toutes les bordures de voirie ne sont pas encore en place.

Cette préoccupation largement évoquée avant la finalisation de l'étude avec le concepteur qui connaît tous les paramètres à prendre en compte (gabarit, vitesse, des véhicules) devrait permettre d'atteindre le résultat attendu, considère le Maire.

10- CONVENTION AVEC L'APGL POUR MISE EN CONFORMITÉ AU RGPD (DÉLIBÉRATION).

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, obligation entrée en vigueur le 25 mai 2018, la Commune d'Estos a choisi de désigner l'Agence Publique de Gestion Locale en tant que Délégué à la Protection des Données en vue de sa mise en conformité.

Le Maire précise que la phase initiale de mise en conformité (aide au recensement des données personnelles, analyse d'impact sur la vie privée) suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée lui demandant de l'autoriser à la signer.

Considérant que la Commune n'a pas de Délégué à la Protection des Données, mais peut disposer en temps partagé du Délégué à la Protection des Données mutualisé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en conformité au RGPD.

11- QUESTIONS DIVERSES

1. Mise en place coffret électrique place Jeliotte :

Philippe Sansamat informe de la mise en place d'un coffret électrique sur la place Jeliotte côté boîte à lettres.

2. Ouverture sauvage de la clôture aux Arboulets :

Monsieur le Maire indique qu'une ouverture sauvage des clôtures de la parcelle louée à Pierre Menvielle aux Arboulets a été constaté à la hauteur du sentier piéton du PLR de la CCHB. Une réunion technique avec l'intercommunalité est programmée.

3. Préparation du passage de la Commission sécurité :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux préparatoires au passage de la Commission Sécurité dans les ERP et IOP de la Commune dans le cadre de l'ADAP, ont lieu dans la Commune.

4. Stationnements abusifs :

Monsieur le Maire évoque les cas de stationnements abusifs dans la Commune qui gênent la circulation des piétons en sécurité et empêchent l'entretien courant des trottoirs.

5. Exploitation parcelles boisées

Monsieur le Maire indique que les parcelles boisées concernées par l'exploitation par ONF Bois Energie sont arrêtées et se situent dans le secteur de Lascapoubles.

6. Intervention LC Réseaux

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'intervention de l'entreprise LC Réseaux (Lons) pour le raccordement de la fibre pendant un mois, sur tout le territoire de la Commune.

7. Adressage

Après avoir resollicité l'avis du Conseil, Monsieur le Maire note que la dénomination de rue du Sarthoulet est retenue à l'unanimité au lieu d'impasse du Sarthoulet.

8. Interdiction de tourner à droite vers la rue du Cerisier

Monsieur le Maire indique que l'implantation du panneau interdiction de tourner venant de Ledeuix dans la rue du Cerisier a été faite en accord avec la DIRA et après signalement de danger d'un riverain de la rue.

9. Stabilisation du chemin de la Mâtre

L'étude technique, par le service voirie de l'APGL, en fonction de différentes solutions possibles et en concertation avec les riverains va débuter incessamment.

Le maire,
Alain TEULADE

